

Année 2023 .2024



DOSSIER D'INSCRIPTION



ASSOCIATION SPORTIVE Collège Henri Dunant Royan



Retrouvez toutes les informations (journées de rencontre, compétitions et évènement sur le padlet de l' UNSS

Et les images sur le Facebook de l'UNSS (Unss Charente-Maritime)



Association Sportive Collège H. Dunant 2023 - 2024

JOURS D'ENTRAÎNEMENTS	ACTIVITÉS	HORAIRES	PROFESSEURS RESPONSABLES
Lundi	ARTS DU CIRQUE	13h à 13h45	Mme Marin
Lundi	BADMINTON	13h à 13h45	Mr Herthé
Mardi	FITNESS	13h à 13h45	Mme Cabrolier
Mardi	BADMINTON	13h à 13h45	Mr Herthé
Mercredi	NATATION <small>Piscine de Royan</small>	13h00 - 15h00 Tous les mercredis	Mme Jacquot
Jeudi	VOLLEY BALL	12h30- 13h45	Mme Laborde
Jeudi et/ou Lundi	GYMNASTIQUE	13h00- 13h45	Mme Jacquot
Mercredi selon calendrier	VOILE Sport partagé	12h30 -16h00	Mme Laborde
Mercredi selon calendrier	RAID MULTI- ACTIVITÉS	12h30- 17h00	Mme Marin Mme Cabrolier Mme Laborde
Mercredi selon calendrier	SURF	12h30 - 15h30	Mme Laborde
Mercredi selon calendrier	COURSE D'ORIENTATION	12h30-17h00	Mme Marin Mme Cabrolier

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez demander à rencontrer les professeurs responsables des activités.

AUTORISATIONS PARENTALES

Je, soussigné(e) Mme, M.

Demeurant.....

Responsable de l'enfant :

- L'autorise à faire partie de l'**Association Sportive** du Collège H. DUNANT de ROYAN
- Accepte que le responsable de l'A.S. et ou de l'U.N.S.S. autorise en mon nom **une intervention chirurgicale ou médicale** en cas de besoin (1) :

OUI

NON

- Permet la **diffusion d'image** de mon enfant dans le cadre de l'Association Sportive et de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) (1)

OUI

NON

- Ai pris connaissance du fait que lors des compétitions la surveillance du professeur responsable cesse **15 minutes après l'heure prévue de retour qui est communiquée à l'avance.**
- Déclare avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur MAIF **pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S.**

Les licenciés UNSS sont déclarés à la MAIF, par le contrat AS MAIF. Ils bénéficient de la garantie indemnisation des dommages corporels lorsqu'ils sont victimes d'un accident au cours des activités organisées par l'A.S. Les parents peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une garantie complémentaire leur permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée : la garantie IA Sport+. Cette garantie lorsqu'elle est souscrite, se substitue en cas d'accident, à la garantie indemnisation des dommages corporels de base. **Le contenu des garanties et les détails du dispositif figurent sur le site du collège à la rubrique UNSS**

1. Je souhaite pouvoir bénéficier de cette complémentaire I.A. sport + et joins **un chèque de 11.85 Euros** à l'ordre de l'Association Sportive (1).

2. Je ne souhaite pas bénéficier de cette complémentaire I.A. sport + (1)

Date :

Signature

Tout dossier incomplet vous sera retourné et retardera l'inscription de votre enfant.
Dossier à remettre soit au bureau Eps soit à votre professeur EPS.

(1) Choisir

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ENFANT

NOM : Prénoms : Sexe F M

Date de naissance : / / À :

Externe Demi-pensionnaire (1) Classe :

Adresse des parents

Code postal : Ville :

Téléphone Travail :/...../..... /...../.....

Téléphone Portable :/...../..... /...../.....

Adresse mail :

Quel(s) sport(s) désire-t-il elle pratiquer à l'Association Sportive du Collège H. DUNANT ?

1.....2.....3.....4.....

Pratique sportive en dehors du collège :

DOCUMENTS A JOINDRE

1	UN CHÈQUE DE 22.00 EUROS (nom de l'élève au verso si différent de celui du chèque) à l'ordre de l'Association Sportive du Collège H. Dunant.	
2	LE CHÈQUE SPORT DE 5€ du Conseil départemental de LA CHARENTE MARITIME coupon rempli par vos soins (nom et prénoms de l'élève, Collège Henri Dunant, Association Sportive du Collège Henri Dunant, Date et Signature).	
3	Un chèque de 11.85€ si vous adhérez à l'assurance SPORT Plus Maif à l'ordre de l'association sportive du collège H. Dunant	